

## Séance du 30 septembre 2025

# Commune de VAUX- SUR-SOMME

1 rue du Calvaire  
03 22 96 04 45

mairie.vaux-sur-somme@wanadoo.fr



L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de VAUX-SUR-SOMME, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances et est présidé par le Maire Philippe GOSSELIN.

**ÉTAIENT PRÉSENT(e(s)) :** Messieurs BEAUDHUIN Jean-François, DELAMARE Florent, MARQUANT Guy, MARTIN Philippe, MUCHA Jacques et Madame PIQUET Mélanie.

**Excusée :** Madame BRIANCHON Sylvie (pouvoir à M. BEAUDHUIN).

**Absente :** Madame MEHAY Aline.

**Secrétaire de séance :** Monsieur MARQUANT Guy.

---

### **Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour :**

- Devis pour la fourniture de matériel pour remise en état de la porte de l'Eglise ;

Le Conseil donne son accord.

#### **1. D30.2025 – Renouvellement du bail de la Société de Chasse :**

Monsieur le Maire rappelle que le bail de la société de chasse est arrivé à terme le 31 Août 2025.

Il présente au Conseil la demande de M. DENEVE, président de la société de chasse, voulant renouveler le bail.

Ms. Beaudhuin, Martin, membres de la société de chasse, s'abstiennent.

Après concertation, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler le bail de la société de chasse pour une durée de 9 ans. Le tarif sera de 1 000€ à l'année, toutes les autres modalités du précédent bail seront conservées, à l'exception de l'article 4.

- L'article 4 sera modifié ainsi : « **Article 4** : La commune se réserve le droit de disposer du marais communal, soit pour des plantations, élagages, et ventes d'arbres, **pâturage** soit pour extractions de tourbe, soit pour tout autre travaux d'utilité publique. ».

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires au renouvellement du bail.

*05 Votes POUR*

*02 + 01 ABSTENTIONS*

#### **2. D31.2025 – Location consentie à M. FLOURY pour l'année 2026 :**

##### **PARCELLES AB 10 et Z 166 :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 03/10/2024 louant les parcelles AB 10 et Z 166 (2ha50) à M. FLOURY Nicolas pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de reconduire à Mr FLOURY Nicolas cette location pour 2026 dans les mêmes conditions :

- Cette location des parcelles sera consentie à Mr FLOURY Nicolas du 01/01/2026 au 31/12/2026.
- Le loyer pour 2026 sera de 670 euros. Il sera exigible au 01/04/2026 et sera payé entre les mains du Percepteur d'Albert, Receveur Municipal.
- Cette location est consentie pour une année et sera reconsidérée par délibération chaque année à la même époque.

*07+01 Votes POUR*

### **3. D32.2025 – Location consentie à M. DENEVE pour l'année 2026 :**

#### **PARCELLE AB 7 :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 03/10/2024 concernant la location de parcelle AB7 à Monsieur DENEVE Rémi pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de reconduire à Mr DENEVE Rémi cette location pour 2026 dans les mêmes conditions :

- La location de la parcelle AB7 sera consentie à Mr DENEVE Rémi du 01/01/2026 au 31/12/2026 pour un montant annuel de 30 euros.
- Le loyer sera versé entre les mains de Monsieur le Percepteur d'Albert, Receveur Municipal au 01/12/2026.
- Cette location est consentie pour une année et sera reconsidérée par délibération chaque année à la même époque.

*07+01 Votes POUR*

### **4. D33.2025 – Bilan d'activités de la CCVS pour 2024 :**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan d'activités de la Communauté de Communes du Val de Somme doit être présenté au Conseil de Communauté puis communiqué à chaque Conseil Municipal des Communes membres (articles L 5211.39).

Ce document, adopté par le Conseil de Communauté du 18 Septembre 2025, a été transmis par voie dématérialisée en amont de cette réunion, à chaque membre du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce comme suit concernant le bilan d'activités de l'année 2024 de la Communauté de Communes du Val de Somme :

*03 Votes POUR*

*04 + 01 ABSTENTIONS*

### **5. D34.2025 – Rapport du délégataire SUEZ pour 2024 :**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport du délégataire en eau potable doit être présenté au Conseil de Communauté puis communiqué à chaque Conseil Municipal des Communes membres (articles L 5211.39).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce comme suit concernant le bilan 2024 de SUEZ :

*03 Votes POUR*

*04 + 01 ABSTENTIONS*

### **6. D35.2025 - Plan de financement pour le projet d'effacement de ligne et renforcement rue des Déportés/rue de Corbie selon devis FDE80 (annule et remplace D35.2024) :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le devis initialement proposé par TE80, comportant un reste à charge pour la commune de 77 374,00€ HT, a été revu, à l'initiative du TE80.

Le nouveau devis est plus avantageux, proposant les mêmes prestations mais pour un montant restant à la charge de la commune de 24 190€ HT.

Le conseil donne son accord pour signature du devis et de la convention de maîtrise d'ouvrage avec TE80.

**A l'unanimité, les membres du conseil municipal s'accordent sur le plan de financement suivant pour ce projet :**

- Subvention sollicitée au titre du fonds de concours de la CCVS pour les effacements de ligne : 10 885.50€, soit 45% du montant HT du projet ;
- Fonds propres : 13 304.50€ soit 55% du montant HT du projet

*07+01 Votes POUR*

## **7. Repas de Noël pour les aînés et chocolats pour les enfants :**

Le prestataire GODEBERT a été sollicité pour nous proposer un menu pour le repas de Noël.

Cette année, des chocolats vont être offerts pour Noël aux enfants de la commune, jusqu'à 12 ans. Un bulletin de commande sera distribué prochainement aux familles. Un budget de 10€ par enfant est prévu, auquel il faudra ajouter le prix de l'achat du goûter qui sera servi le jour de la distribution (certainement à 16h00 à l'issue du repas des aînés).

## **8. D36.2025 - Devis pour la fourniture de matériel pour remise en état de la porte de l'Eglise**

M. Marquant explique : la grande porte de l'Eglise a besoin d'une réparation (enduit, remplacement des encadrements, remise en peinture), il a pour cela sollicité un devis de fournitures à l'entreprise GEDIMAT.

Ce devis s'élève à 1 584.29€. Le conseil donne son accord pour la signature du devis.

*07+01 Votes POUR*

## **9. Questions diverses :**

- ✚ Les VR de la classe des GS vont être équipés de boutons individuels pour les actionner (montant des travaux : 556.06€ TTC).
- ✚ La requête adressée au TA concernant le 2 Impasse du canal a été classée par celui-ci. En effet, la requérante n'a pas donné suite à la procédure.
- ✚ Pour rénover la porte de l'Eglise, 2-3 bénévoles du conseil vont être nécessaires.

---

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.**

### **Séance du 30 septembre 2025**

#### **Signature du Maire et du secrétaire de séance**

Mr GOSSELIN Philippe, Maire	M. MARAQUANT Guy, Adjoint
	